

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-352

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108937-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2025-352

Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et enjeux

Face à la recrudescence des situations de squats et bidonvilles sur le territoire national, une stratégie de résorption des campements a été initiée par l'Etat et ses partenaires dès 2018. Cette politique vise à apporter des réponses adaptées aux situations locales. Ce cadre d'actions propose de dépasser l'approche centrée sur les seules évacuations et d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large de résorption, depuis l'implantation du campement jusqu'à sa disparition, en passant par la prévention des installations.

Sur le plan départemental, une stratégie a été définie en 2021 entre l'Etat et les collectivités locales girondines, et a permis de créer une plateforme assurant le déploiement d'une politique d'accompagnement des ménages vivant en squats et bidonvilles.

Depuis 2021, la stratégie a permis de prioriser les opérations de résorption sur les bidonvilles les plus complexes et les plus densément peuplés, avec 2 à 3 sites résorbés par an. Elle a également renforcé les actions de médiation scolaire et d'accompagnement vers l'emploi. Par ailleurs, plus de 120 opérations de sécurisation des conditions de vie ont été réalisées, garantissant notamment l'accès à l'eau, à l'électricité et l'évacuation des déchets.

La stratégie s'insère dans les orientations inscrites dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Gironde et plus particulièrement son axe 4 (résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées sur les squats de l'agglomération bordelaise).

Le présent rapport vise à poursuivre les actions déjà engagées aux côtés des partenaires, et à reconduire le soutien financier apporté depuis 2021 au fonctionnement de la plateforme départementale de résorption des campement illicites, soit 40 000€ pour la participation de Bordeaux Métropole.

2. Rappel des principes et fonctionnement de la plateforme

La stratégie départementale fait l'objet d'une convention annuelle Etat-collectivités (2023 / 2027). La convention définit les missions d'une plateforme résorption qui vise à :

- observer et suivre les squats et bidonvilles sous forme de base de données numériques (outil partagé mis à disposition par l'Etat),
- réaliser le diagnostic social individuel des ménages vivant en squat et bidonvilles, à partir d'un recensement des personnes, sur la base du volontariat des publics et de critères partagés par les membres de la plateforme,
- orienter les ménages vers des solutions adaptées en fonction de l'évaluation sociale et

de la disponibilité de l'offre, vers du logement ou de l'hébergement le cas échéant avant l'expulsion.

Le champ d'intervention de la plateforme couvre l'ensemble des occupations illicites, sur des terrains ou des bâtiments, publics et privés, à l'exception des installations illicites de gens du voyage.

Cette plateforme est confiée à la Fondation COS Alexandre GLASBERG, déjà pilote de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), qui existe depuis plusieurs années.

Actuellement 95 sites avec environ 900 personnes sont dénombrées sur le territoire métropolitain.

Chaque année, c'est environ 20 sites et autour de 400 personnes qui sont diagnostiqués et orientés.

Un comité de pilotage est organisé chaque année, et regroupe les parties prenantes, dont le Préfet, le Président de Bordeaux Métropole, les Maires des villes engagées (Bordeaux, Bègles, Mérignac), et le Président du Conseil Départemental de la Gironde.

Des comités techniques mensuels permettent de dégager les priorités d'intervention de la plateforme et d'aborder les sujets transversaux.

Evolution du budget de la plateforme :

	BUDGET REALISE 2024		BUDGET PREVISIONNEL 2025		Evolution entre 2024 et 2025
BUDGET GLOBAL					
Dépenses totales de fonctionnement	182 911 €		176 000 €		- 4%
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	156 068 €	85%	143 420 €	81%	-8%
Services extérieurs	18 067 €	10%	27 380 €	16%	+52%
Recettes totales de fonctionnement	175 442 €		176 000 €		+0,5 %
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	40 000 €	23%	40 000 €	23%	même montant
Contribution Etat (DDETS)	130 600 €	74%	96 000 €	55%	-26%
Contribution Région	4 828 €	3%	0 €		arrêt de la subvention en 2025
Contribution Département	0 €		40 000 €	23%	nouvelle subvention

- **Les engagements de Bordeaux Métropole**

Bordeaux Métropole poursuit sa politique volontariste au travers de la stratégie départementale en :

- coordonnant les interventions d'amélioration des conditions de vie des occupants sur les sites, et les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites métropolitains libérés,
- mettant en œuvre des Espaces Temporaires d'Insertion (ETI),
- mobilisant son patrimoine temporairement vacant pour des Logements Temporaires d'Insertion (LTI),

- assurant la prise en charge des parcours résidentiels vers la sortie positive des ménages en LTI et ETI dans le parc public et privé, par le biais d'un accompagnement social lié au logement (ASLL), (mission au Diaconat, dans le cadre de l'accord pluriannuel)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles,

VU la délibération n°2019-384 du 21 juin 2019 portant sur la création de la mission squats,

VU la délibération n°2020-558 du 18 décembre 2020 relative au financement de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles,

ENTENDU le rapport de de présentation

CONSIDERANT la nécessité de participer à la stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 40 000 euros à la Fondation COS Alexandre GLASBERG pour l'année 2025, selon les modalités définies dans la convention annexée,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention financière ci-annexée, ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 65, compte 65748, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU;

Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame CORNACCHIARI, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame FAHMY, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------